

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45<sup>e</sup> année – N° 9 – Jeudi 9 mars 2023

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant reconnaissance du statut de zone d'activités d'intérêt cantonal à la zone d'activités des Franches-Montagnes au Noirmont**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 51, alinéa 2<sup>bis</sup>, de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire<sup>1)</sup>,

vu l'article 90, alinéa 2, de l'ordonnance du 3 juillet 1990 sur les constructions et l'aménagement du territoire<sup>2)</sup>,

vu la fiche U.03.1 «Zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC)» du plan directeur cantonal,

vu la demande du 13 janvier 2023 du Syndicat de la zone d'activités des Franches-Montagnes (ZAFM) tendant à la reconnaissance de la ZAFM en tant que zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC),

vu le préavis positif du 24 janvier 2023 de la commune du Noirmont concernant la reconnaissance de la ZAFM en tant que zone AIC,

arrête:

**Article premier** La zone d'activités des Franches-Montagnes (ZAFM) au Noirmont est reconnue zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC) dans sa configuration conforme au plan directeur régional localisé «Zone AIC Le Noirmont» approuvé le 15 avril 2021 par le Département de l'environnement.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Dernier délai:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Art. 2** Le Service du développement territorial veille à ce que les conditions relatives à la reconnaissance du statut de zone AIC telles qu'elles ressortent de la fiche U.03.1 «Zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC)» du plan directeur cantonal soient respectées.

**Art. 3** Les modifications que le présent arrêté induit à la fiche U.03.1 «Zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC)» du plan directeur cantonal y sont portées d'office par le Service du développement territorial.

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 28 février 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 701.1  
2) RSJU 701.11

Office de la culture

### **Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire, dépôt public**

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

**Commune: Saulcy**

**Saulcy – Bone en Bez 2**, Parcelles 1325, 1326

**Saulcy – Combe aux Monin 1**, Parcelles 1335 à 1337

**Saulcy – Combe de Scut**, Parcelle 1181

**Saulcy – Combe des Beusses 1**, Parcelle 1350

**Saulcy – Combe des Beusses 2**, Parcelles 1339, 1346, 1347

**Saulcy – Combe des Beusses 3**, Parcelle 1339

**Saulcy – Combe des Beusses 4**, Parcelle 1345

**Saulcy – Combe Montjean**, Parcelle 1262

**Saulcy – Courtis brûlés**, Parcelles 1005, 1006, 1008, 1011 à 1013

**Saulcy – Gros Prés des Perches**, Parcelles 1237, 1238

**Saulcy – La Luère**, Parcelle 1252

**Saulcy – Le Cemeux**, Parcelle 1320

**Saulcy – Le Tertre**, Parcelle 1344

**Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 1**, Parcelle 1349  
**Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 2**, Parcelles 1348, 1349  
**Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 3**, Parcelle 1349  
**Saulcy – Les Ciroux 1**, Parcelle 1181  
**Saulcy – Les Ciroux 2**, Parcelle 1181  
**Saulcy – Les Ciroux 3**, Parcelle 1181  
**Saulcy – Les Prés de Saulcy**, Parcelle 1282  
**Saulcy – L’Ordon Jean Yade**, Parcelle 1339  
**Saulcy – Nirveux**, Parcelle 1363  
**Saulcy – Peut Cras 1**, Parcelle 1336  
**Saulcy – Peut Cras 3**, Parcelle 1336  
**Saulcy – Poiveux 1**, Parcelle 1314  
**Saulcy – Poiveux 2**, Parcelles 1314, 1315  
**Saulcy – Prés Voirmais 1**, Parcelle 1181

sont déposés publiquement jusqu’au 11 avril 2023 au secrétariat de l’Office de la culture à l’Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d’archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy jusqu’au 11 avril 2023 inclusivement.

Porrentruy, le 3 mars 2023.

Section d’archéologie et paléontologie  
L’archéologue cantonal: Robert Fellner.

---

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal – Commission des examens d’avocat

### Examens d’avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2023, aux examens en vue de l’obtention du brevet d’avocat-e doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la présidente de la Commission des examens d’avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, **jusqu’au vendredi 31 mars 2023** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 24 avril, le mercredi 26 avril et le vendredi 28 avril 2023. Les examens oraux se dérouleront le mardi 13 juin 2023. L’épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au jeudi 22 juin 2023.

Porrentruy, le 3 mars 2023.

La présidente de la Commission des examens d’avocat:  
Sylviane Liniger Odiet.

---

Tribunal cantonal – Commission des examens de notaire

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2023, aux examens en vue de l’obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d’admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu’au vendredi 31 mars 2023** au plus tard.

Dans le même délai, l’émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L’épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 24 avril 2023. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 26 avril et vendredi 28 avril 2023. Les examens oraux se dérouleront le mardi 6 juin 2023.

Porrentruy, le 3 mars 2023.

Le président de la Commission des examens de notaire:  
Jean-Marc Christe.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

**Assemblée de la Corporation Bourgeoise de la 2<sup>e</sup> Section des Bois, vendredi 24 mars 2023, à 20h00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget et taxes 2023.
3. a) Discuter et approuver le projet de mutation du terrain avec le Musée du Ski;  
b) Donner la compétence au Conseil de ratifier les actes.
4. a) Discuter et approuver le crédit de Fr. 650000.– des rénovations de Maison sur le Gez;  
b) Donner la compétence au Conseil de suivre le chantier.
5. Divers.

Les Bois, le 28 février 2023.

Secrétariat de la Corporation Bourgeoise.

### Cornol

**Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Cornol le 29 novembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 2 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Cornol

**Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Cornol le 29 novembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 2 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Cornol

**Entrée en vigueur de la modification de l'annexe I au règlement relatif au statut du personnel**

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Cornol le 29 novembre 2022, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 2 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Courroux – Courcelon

**Assemblée des propriétaires fonciers de l'arrondissement des digues jeudi 16 mars 2023, à 20h00, à la salle du Colliard au bureau communal**

*Rectificatif à l'avis publié dans le Journal officiel N° 7 du jeudi 23 février 2023*

Ordre du jour:

1. Nomination de scrutateur(s).
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier.
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Projet Birse / B1 et canal de Bellevie
  - a) Pont sur la Birse-Protocole d'accord
  - b) Accepter le préfinancement de **CHF 200 000.–** pour l'étude du pont de la Birse.
7. Budget 2023.
8. Fixer la taxe des digues pour l'année 2024.
9. Divers.

Courroux, le 20 février 2023.

Arrondissement des digues

La secrétaire: Nicole Chételat Luchinger

### Damphreux–Lugnez

**Assemblée communale ordinaire mercredi 29 mars 2023, à 20h00, à la salle communale de Damphreux**

Ordre du jour:

1. Procès-verbaux des dernières assemblées.
2. Voter un crédit de Fr. 70000.00 destiné à la révision du PAL, donner compétence au Conseil communal pour traiter financement et consolidation.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2023, ainsi que les taxes y relatives.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune de Damphreux-Lugnez.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune de Damphreux-Lugnez
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés aux points 4 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Damphreux-Lugnez, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

### Delémont

**Arrêté du Conseil de Ville du 27 février 2023**

**Tractandum N° 2/2023**

Le crédit d'étude de 220000 francs pour le développement du projet de plan spécial du secteur Gare Sud est accepté.

Le Conseil communal soumettra le plan spécial à l'approbation du Conseil de Ville.

**Tractandum N° 3/2023**

Le crédit de 900 000 francs pour le réaménagement du parc urbain du Pré-Guillaume est accepté.

**Délai référendaire: 11 avril 2023**

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Khelaf Kerkour.

La secrétaire: Catherine Friedli.

**Grandfontaine****Entrée en vigueur****du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Grandfontaine le 21 décembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Grandfontaine****Entrée en vigueur****du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Grandfontaine le 21 décembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Conseil communal.

**Le Noirmont****Approbation de plans et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1<sup>er</sup> mars 2023, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail  
« Mesures 1<sup>re</sup> priorité du PGA »

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Noirmont, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

**Porrentruy****Séance du Conseil de ville**

**jeudi 23 mars 2023, à 19h30, à la salle du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances des 17 novembre 2022, 15 décembre 2022 et 26 janvier 2023.

4. Questions orales.

5. Réponse à la question écrite intitulée « La communication entre la direction de la Maison de l'enfance et les parents est-elle adéquate? » (N° 1223) (PS-Les Verts).

6. Réponse à la question écrite intitulée « Quand c'est le sol du grand magasin qui les trahit, comment ses clients peuvent-ils être protégés d'éventuelles glissades aux conséquences importantes? » (N° 1225) (PCSI).

7. Réponse à la question écrite intitulée « Un nouveau souffle pour la gestion des déchets? » (N° 1226) (PLR).

8. Traitement de la motion intitulée « Démocratisons le SIDP » (N° 1221) (PS-Les Verts).

9. Traitement de la motion intitulée « Patinoire de Porrentruy: réduire la consommation et accroître la production » (N° 1222) (PS-Les Verts).

10. Divers.

Mars 2023.

Au nom du Conseil de ville

La présidente: Sandra Nobs.

**Porrentruy****Entrée en vigueur****du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil de ville de Porrentruy le 17 novembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 14 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil municipal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Porrentruy****Entrée en vigueur****du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil de ville de Porrentruy le 17 novembre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 14 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil municipal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Porrentruy****Election d'un-e membre****au Conseil bourgeois du 27 avril 2023**

Les bourgeoises et bourgeois habilités à voter en matière bourgeoise sont convoqués pour procéder à l'élection, selon le système majoritaire, de

- 1 membre au Conseil bourgeois

Chaque candidature doit porter la signature manuscrite du candidat/de la candidate et celle de cinq électrices/électeurs bourgeois. Il/elle indiquera le nom, le prénom,

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

l'année de naissance et la profession du candidat/de la candidate.

Les actes de candidature doivent être déposés au Secrétariat bourgeois, Pâles 11, 2900 Porrentruy, jusqu'au 6 avril 2023 (date du timbre postal faisant foi).

**Date du scrutin :**

jeudi 27 avril 2023 (assemblée bourgeoise).

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Conseil de bourgeoisie.

**Soubey**

**Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Soubey le 9 décembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 24 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Delémont**

**Octroi du droit de cité Conseil de Ville du 27 février 2023**

Monsieur Fernandez Gonzalez Juan Manuel, née le 11 octobre 1981, ressortissant espagnol, domicilié à 2800 Delémont.

Monsieur Johnson Kennedy Kewinten, née le 9 juin 2007, ressortissant sri lankais, domicilié à 2800 Delémont.

Delémont, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Khelaf Kerkour.

La secrétaire: Catherine Friedli.

**Haute-Sorne**

**Octroi du droit de cité Conseil général du 27 février 2023**

M<sup>me</sup> Nathalie Gagnon, née le 18 février 1973, et ses enfants Lenya, née le 11 septembre 2005, et Anaël, né le 28 mars 2007, tous trois ressortissants canadiens, domiciliés à Courfaivre.

Bassecourt, le 3 mars 2023.

Au nom du Conseil général

Le président: Michel Lando.

La secrétaire: Michèle Bailat.

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

**Publications des autorités administratives ecclésiastiques**

**Glovelier**

**Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 29 mars 2023, à 20h 15, au Centre Saint-Maurice, concernant la rénovation complète du bâtiment de la cure**

Ordre du jour :

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Présentation du projet.
5. Présentation du devis.
6. Planning et échéancier.
7. Plan de financement.
8. Voter le crédit nécessaire de Fr. 996000.- ; donner compétence au Conseil de la commune ecclésiastique pour contracter et consolider le financement.
9. Divers.

Glovelier, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Avis de construction**

**Alle**

Requérant: RJ Bât Immo Sàrl, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez. Auteur du projet: RJ Bât Construction Sàrl, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale à toit plat, avec couvert à voitures et terrasse couverte.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6353, sise au Chemin des Mirabelles, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Les Courtats II.

Dimensions: Longueur 11m00, largeur 10m50, hauteur 6m90, hauteur totale 6m90.

Genre de construction: Matériaux façades: brique Thermo-Cellit et B.A, crépi blanc cassé; couvert à voitures partiellement avec claustra bois; toiture: toiture plate avec fini gravier et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Conseil communal.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Alle

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Calex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec support d'antenne, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / ALLL.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 709, sise à la Rue du Mont-Terri, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Hauteur totale 24m80 (en incluant le bâtiment existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Conseil communal.

## Basse-Allaine / Montignez

Requérant: Jean-Luc Fleury, Route de Lugnez 4, 2924 Montignez. Auteur du projet: Swiss-instasolar Sàrl, Route André Piller 33G, 1762 Givisiez.

Description de l'ouvrage: Installation photovoltaïque.

Cadastre: Montignez. Parcelle N° 296, sise à la Route de Lugnez 4, 2924 Montignez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 18m12, largeur 6m33.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 27 février 2023.

Conseil communal.

## Courchavon

Requérante: Commune mixte Courchavon, Route cantonale 16, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Burri et Partenaires, Pascal Burri, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et assainissement thermique - énergétique du bâtiment N° 16 existant (bâtiment communal et halle de gymnastique). Pose d'un monobloc de ventilation à l'intérieur du bâtiment, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, installation d'une pompe à chaleur air/eau

posée à l'extérieur, agrandissement en façade sud pour l'aménagement d'un local engins, construction d'une rampe, aménagement de plusieurs escaliers extérieurs, construction de murets et réaménagement des alentours.

Cadastre: Courchavon. Parcelles N° 320 et 8, sises à la Route Cantonale 16, 2922 Courchavon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité public, UA.

Dérogation requise: Article 40 RCC (alignement par rapport à la voie publique et PRE - construction à l'intérieur du périmètre de protection des eaux).

Dimensions: Longueur 34m06, largeur 20m54, hauteur 7m85, hauteur totale 10m05; dimensions agrandissement pour local des engins: longueur 9m70, largeur 3m79, hauteur 4m48.

Genre de construction: Matériaux façades partie bâtiment administratif: crépi gris clair/beige; halle: tôles perforées couleur bronze; toiture partie bâtiment administratif: tuiles TC graphites; halle: panneaux sandwichs Ral 9007.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

## Courendlin / Rebeuvelier

Requérant: Christophe Eggenschwiler, Clos des Pouches 3, 2832 Rebeuvelier. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Marie-Laure Holzer, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Installation de panneaux photovoltaïques sur tuiles (70 m<sup>2</sup>); selon plan déposé.

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 60, sise à la rue Clos des Pouches 3, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 28 février 2023.

Conseil communal.

## Delémont

Requérant: Parkett Perfekt GmbH, Ebnaterstrasse 34, 9630 Wattwil. Auteur du projet: Swiss Baumanagement AG, Flurhofstrasse 160, 9000 St. Gallen.

Description de l'ouvrage: Démolition d'une maison familiale, d'un garage, d'une partie du mur de soutènement

sud et construction d'un immeuble de 11 appartements avec parking souterrain, pompe à chaleur sondes géothermiques et pose de panneaux solaires en toiture; enlèvement de 3 arbres existants, plantation de nouveaux arbres et arbustes et création d'une zone de loisir (espace vert) sur le côté sud.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1772, sise à la Rue du Temple 91, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb.

Dimensions: Longueur 31m06, largeur 15m05, hauteur 8m79, hauteur totale 11m00.

Genre de construction: Matériaux façades: façades en crépi blanc; toiture: toiture pate.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

## Fahy

Requérante et auteur du projet: Gizem Soley Melika Can, Hôtel-de-Ville 9, 1543 Grandcour.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec une piscine et un abri pour voitures.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 620, sise à la rue Chu les Combattes, 2916 Fahy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 12m58 m, largeur 9m50, hauteur 5m99, hauteur totale 5m99.

Genre de construction: Ossature métallique isolée, crépi teintes beige et ocre (orange) + parement pierres; toiture: toiture plate avec fini gravier et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 9 mars 2023.

Conseil communal.

## Fontenais

Requérant: Julien Choulat, Route de Fontenais 475, 2903 Villars-sur-Fontenais. Auteur du projet: beuret & fenucci associés Sàrl | arch EPFL/SIA, Patrick Fenucci, Route de Courtedoux 19, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Couverture d'une place fumière existante et construction d'un hangar à machine agricole.

Cadastre: Villars-sur-Fontenais. Parcelle N° 372, sise à la Route de Fontenais, 2903 Villars-sur-Fontenais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de fermes, ZFA.

Dérogation requise: Article CA16 RCC.

Dimensions hangar agricole: Longueur 11m69, largeur 3m12, hauteur 4m20, hauteur totale 4m30; place couverte fumière: longueur 7m69, largeur 6m84, hauteur 3m40, hauteur totale 3m60.

Genre de construction hangar agricole: Matériaux façades: ossature bois, bardage panneaux 3 plis (bois) naturel; toiture: tôle ondulée rouge foncé; place couverte fumière: radier et mur B.A., bardage en panneaux 3 plis (bois) naturel.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 9 février 2023.

Conseil communal.

## Fontenais/Bressaucourt

Requérants: Yannick et Martine Choffat, Au Village 60, 2904 Bressaucourt. Auteur du projet: Luc Bron Architecte Sàrl, Luc Bron, Sous-le-Bois 1, 2827 Mervelier.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 60 pour l'aménagement d'un atelier d'artiste dans l'ancienne grange.

Cadastre: Bressaucourt. Parcelle N° 102, sise à la rue Au Village 60, 2904 Bressaucourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions: Sans changement.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante et ossature bois isolée, lambris vertical rainé crêté non traité; toiture: dépose/repose tuiles existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 9 février 2023.

Conseil communal.

## Les Genevez

Requérante: Valérie Bessire, Passage de la Poste 1, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: BIM Process.ch, Diego Echeverri, Route du 23-Juin 20a, 2822 Courroux

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour deux véhicules; pose de pan-



neaux solaires photovoltaïques en toiture et installation d'une pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 1698, sise à la rue Les Agaces, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 16m48, largeur 10m38, hauteur 5m36, hauteur totale 7m21.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte blanc cassé; toiture: tuiles en terre cuite, teinte brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 3 mars 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Aménagement de 3 écopoints communaux dans la localité de Bassecourt comprenant la mise en place de conteneurs aériens pour la récupération du papier, carton, fer blanc et verre ainsi que l'aménagement de nouvelles surfaces en enrobé et de nouvelles places pour le stationnement sur les parcelles N° 1034 et N° 2628, Rue des Longs Champs, ainsi que sur les parcelles N° 4428 et N° 3493, Rue de l'Abbé Monnin, et sur la parcelle N° 2424, Rue de Champterez-Rue des Grands Prés; réaménagement des places de stationnement sur la place existante se trouvant sur la parcelle N° 2424 et pose d'une benne à carton; déplacement de 2 moloks sur les parcelles N° 4428 et N° 3493; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 2424, 1034, 2628, 4428 et 3493, sises à la Rue des Longs Champs, Rue de l'Abbé Monnin et Rue Champterez-Rue des Grands Prés. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dérogation requise: A la route cantonale.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Soulce

Requérante: Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un écopoint communal comprenant la mise en place de 5 conteneurs aériens pour la récupération du papier, fer blanc et verre; pose d'une palissade brise vue en bois de 2m00 de haut et d'une palissade brise vue en bois de 1m80 de haut; aménagement d'une nouvelle place en enrobé et d'une place pour le stationnement sur la parcelle N° 6; mise en place d'une prairie fleurie, plantation de 3 érables champêtre, plantation de 3 arbustes buissonnants; selon plans déposés.

Cadastre: Soulce. Parcelles N°s 83, 84 et 6, sises à la rue Aux Echenals. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dérogations requises: A la route communale; à la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 7m70, largeur 1m51, hauteur 1m65.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Undervelier

Requérante: Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un écopoint communal comprenant la mise en place de 5 conteneurs aériens pour récupération du papier, fer blanc et verre ainsi que l'aménagement d'une nouvelle place en enrobé et d'une place pour le stationnement; selon plans déposés.

Cadastre: Undervelier. Parcelles N°s 4, 49 et 51, sises à la rue Rouges-Terres 1. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UP.

Dérogation requise: A la route communale.

Dimensions: Longueur 8m90, largeur 1m51, hauteur 1m65.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 3 mars 2023.

Conseil communal.

## Lajoux

Requérants: Melissa Gogniat, Crât des Oiseaux 280, 2718 Lajoux; François Gogniat, Crât des Oiseaux 280, 2718 Lajoux. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 635, sise à la rue Clos aux Miserez, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 93 al. 1 du règlement communal sur les constructions (nombre de niveaux).

Dimensions: Longueur 13m55, largeur 8m40, hauteur 6m87, hauteur totale 8m57.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et brique, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: tuiles TC Jura grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 6 mars 2023.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de la santé publique met au concours le poste de

#### Médecin cantonal-e adjoint-e à 30-60%

**Mission:** Le-la médecin cantonal-e adjoint-e soutient et supplée le médecin cantonal titulaire. Il-elle est chargé-e des questions médicales concernant la santé publique. Il-elle conseille le Département de la santé en matière de prévention et de promotion de la santé, de protection de la santé et de soins, et contribue à la planification sanitaire. Il-elle est en charge des questions de santé publique dans le canton et participe ainsi au maintien et à l'amélioration de la santé de la population jurassienne. Il-elle s'occupe notamment de la lutte contre les maladies transmissibles, de la surveillance des professions médicales et de la santé et des autorisations de prescription de stupéfiants. Il-elle contribue au respect des droits des patient-e-s. Il-elle donne également son aval pour les hospitalisations hors canton. Il-elle collabore activement à la prévention et la promotion de la santé. Le-la médecin cantonal-e adjoint-e travaille de manière étroite avec le médecin cantonal titulaire et la cheffe du Service de la santé publique.

**Profil:** Diplôme fédéral de médecin avec spécialisation en médecine interne générale; formation / spécialité en santé

publique et expérience de 5 à 6 ans en santé publique et/ou en médecine sociale et préventive. Connaissances des questions éthiques et juridiques. Capacité de fonctionner en équipe et aptitude à déléguer, qualité d'écoute, discrétion, talents diplomatiques, de négociation et d'arbitrage, capacité à faire respecter les cadres imposés par la déontologie et les lois, capacité de faire face à l'hétérogénéité de façon synthétique et rapide, sens du service public, compétences dans la gestion de programmes et/ou de projets complexes, capacité de rédaction, de présentation d'exposés et de synthèse.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de santé publique I / Classe 23.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du médecin cantonal du Service de la santé publique, D<sup>r</sup> Antonios Liolios, téléphone 032 420 51 33.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 21 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Médecin cantonal-e adjoint-e ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Contrôle des finances met au concours le poste de

#### Réviseur-se II à 80-100%

**Mission:** Procéder à divers types d'audit (audits financiers, audits de processus et de systèmes de contrôle interne, audits de gestion, audits informatiques) dans les Services de l'administration cantonale et les institutions assumant une tâche publique ou subventionnées par l'Etat de manière autonome. Conduire des missions d'audit et superviser les travaux des membres de l'équipe.

**Profil:** Bachelor avec longue expérience en audit ou Master avec au moins 2 ans d'expérience en audit ou diplôme fédéral d'expert-e comptable, ou formation et expérience jugées équivalentes. L'agrément en qualité d'expert-réviseur de l'Autorité de surveillance en matière de révision constitue un atout. Connaissances approfondies de la norme suisse relative au contrôle restreint, des normes suisses d'audit des états financiers, du modèle comptable harmonisé MCH2 ainsi que du droit de la SA et du droit de la comptabilité commerciale selon le Code des obligations. Maîtrise des outils informatiques généraux et comptables. Capacité à travailler sur plusieurs

dossiers simultanément en respectant les délais fixés. Faire preuve de flexibilité, d'esprit critique, d'initiative et d'autonomie. Capacité à travailler en équipe et à entretenir de bonnes relations avec les audité-e-s.

L'engagement d'un-e réviseur-se I est également envisageable. La description ainsi que les exigences de la fonction figurent dans le Répertoire des fonctions qui est disponible sous:

<https://www.jura.ch/DIN/SRH/Remuneration-et-evaluation-des-fonctions.html>.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Réviseur-se II / Classe 19.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Alain Crevoiserat, contrôleur général des finances, téléphone 032 420 71 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 31 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Réviseur-se CFI ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Vous manifestez beaucoup d'intérêt pour l'animation de mesures collectives en général et d'ateliers d'orientation en particulier. Vous avez de bonnes connaissances des systèmes scolaires, de formation et du monde économique.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Conseiller-ère en orientation / Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Sur plusieurs sites.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Andréas Häfeli, chef du COS, téléphone 032 420 34 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 31 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Conseiller-ère en orientation COS ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

République et Canton du Jura  
Conseil de surveillance de la magistrature

**Deux postes de juge suppléant-e au Tribunal cantonal et un poste de juge suppléant-e au Tribunal de première instance**

En vue de l'élection par le Parlement du 21 juin 2023, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) met au concours deux postes de juge suppléant-e au Tribunal cantonal et un poste de juge suppléant-e au Tribunal de première instance.

Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1, LOJ), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2023.

Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidat-e-s.

Les conditions d'éligibilité sont énumérées à l'article 7 al. 1 de LOJ. Parmi celles-ci figure notamment celle d'être titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la RCJU.

Les indemnités versées aux juges suppléant-e-s sont fixées par le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1). La fonction de juge suppléant-e est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ). De même, le personnel de l'administration cantonale ne peut exercer aucune fonction judiciaire (art. 7 de la loi d'incompatibilité / RSJU 170.31).

L'entrée en fonction pour les postes de juge suppléant-e est prévue **dès que possible après l'élection par le Parlement.**

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COS) met au concours un poste de

**Conseiller-ère en orientation à 80-100%**

**Mission:** Assumer les tâches de conseil et d'information individuelles et collectives auprès de différents publics (jeunes et adultes). Collaborer à l'exploitation d'un portail d'entrée pour la certification pour adultes. Accompagner des personnes dans l'élaboration de bilans de compétences dans le cadre d'une démarche de développement personnel ou de validation d'acquis de l'expérience. Assurer des tâches d'information (organisation de mesures d'information, participation à des salons de la formation, animation de séances d'information). Elaborer et animer des formations pour des publics spécifiques et des tiers institutionnels. Participer à des commissions et des groupes de travail spécifiques au niveau cantonal, intercantonal et fédéral.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un master en psychologie du conseil et de l'orientation, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes apte à prendre des responsabilités et capable de travailler en réseau.

Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, à l'adresse du Tribunal cantonal, Chemin du Château 9, CP 1693, 2900 Porrentruy, avec les documents usuels (copie du brevet d'avocat ou de notaire, extrait du casier judiciaire, attestation d'absence d'un acte de défaut de biens, curriculum vitae, etc.).

Le délai pour les postulations est fixé au **30 mars 2023**.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal qui préside le CSM.

Porrentruy, le 6 mars 2023.

Le président du Conseil de surveillance de la magistrature: Pascal Chappuis.

Commune mixte de Courroux

Dans le cadre de la réorganisation communale, la Commune mixte de Courroux met au concours le poste suivant

### **Collaborateur-trice administratif-tive à 100%**

au sein de l'Administration communale.

**Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.**

#### **Mission:**

*Secrétariat général:* Participation et aide à tous les travaux du Secrétariat communal; réponses aux sollicitations des instances supérieures et du public; mise à jour des registres; concours à des travaux ponctuels (affiche / convocation, protocole, manifestations); remplacements ponctuels de la secrétaire communale; formation des apprentis-es de l'administration.

*Urbanisme:* Gestion autonome des permis de construire; secrétariat de la commission de l'urbanisme; secrétariat des séances de conciliation; cadastre, mutations; valeurs officielles; PAL, PS.

**Profil:** Employé-e de commerce ou formation jugée équivalente; expérience dans une administration publique, idéalement au sein d'un service de l'urbanisme; excellente maîtrise en tant qu'utilisateur-trice de MS Office (Word, Excel, Outlook), innosolvcity (NEST), M-Files et JURAC; autonomie, initiative, sens de l'organisation et des responsabilités; discrétion; sens affirmé du service public, entregent, aptitude à assurer un accueil de qualité.

**Traitement:** Selon le règlement sur le personnel communal et l'échelle des traitements «U» de la RCJU.

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Sandrine Imbriani, secrétaire communale au N° de tél. 032 421 40 02.

Les candidatures avec dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des diplômes, certificats et/ou attestations d'employeurs) seront adressées **jusqu'au 24 mars 2023** (date de réception) au Conseil communal, Case postale 17, 2822 Courroux, avec la mention «Postulation».

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Dernier délai:

**jusqu'au lundi 12 heures**

Commune de Cornol

Sous réserve de l'obtention des autorisations cantonales, la Commune de Cornol met au concours les postes suivants pour l'UAPE de Cornol

### **1 assistant socio-éducatif h/f (80%)**

#### **1 apprenti assistant socio-éducatif h/f (3 ans)**

**Missions principales:** Encadrement d'un groupe d'enfants sous la responsabilité d'un-e éducateur-trice; contribuer à l'épanouissement physique, psychologique et affectif des enfants.

**Conditions d'engagement:** Diplôme d'ASE ou titre jugé équivalent; minimum 3 ans d'expérience post-formation dans le domaine des crèches/UAPE; être au bénéfice d'une formation de suivi des apprentis serait un plus.

**Nous vous offrons:** Une activité intéressante, diversifiée et exigeante; des conditions d'engagement correspondant à l'échelle des traitements en vigueur de la RCJU.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2023.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae ainsi que des documents usuels sont à adresser **au plus tard au 31 mars 2023**, par courrier, avec la mention «Postulation ASE» ou «Postulation apprenti ASE» au Conseil Communal de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol. Pour tout renseignement, prière de vous adresser au Secrétariat communal de Cornol au N° de tél. 032 462 25 88.

## **Marchés publics**

### **Appel d'offres**

#### **1. Pouvoir adjudicateur**

##### **1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat Améliorations Foncières de Haute Ajoie (SAF-HA)  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** sd ingénierie jura sa, à l'attention de Thierry Choffat, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41 32 466 64 33. E-mail: [t.choffat@sdplus.ch](mailto:t.choffat@sdplus.ch). URL: [www.sdplus.ch](http://www.sdplus.ch)

##### **1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Service de l'économie rurale, Améliorations foncières, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Cour-tételle, Suisse. E-mail: [claudc.ciocchi@jura.ch](mailto:claudc.ciocchi@jura.ch)

##### **1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**

18.4.2023  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### **1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 10.5.2023  
**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres envoyées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé (sceau postal), signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres déposées après le délai (sceau postal) seront exclues de l'adjudication.

##### **1.5 Date de l'ouverture des offres:**

15.5.2023  
**Lieu:** Courtemelon  
**Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. Elle est consignée dans un procès-verbal tenu conjointement par deux représentants du

Service de l'économie rurale. Ce document est daté et signé par ses auteurs.

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**  
[27] Autres prestations
- 2.2 Titre du projet du marché**  
Haute-Ajoie / Améliorations foncières intégrales
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
191254
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:**  
71356400 - Services de planification technique  
71354300 - Services cadastraux
- 2.6 Objet et étendue du marché**  
Travaux du remaniement parcellaire, projets des travaux de génie rural et travaux de mensuration officielle (en lien avec le remaniement parcellaire). Périmètre du remaniement: 2350 hectares  
Nombre de parcelles: 4095  
Propriétaires: 451  
Exploitations agricoles: 36  
Bâtiments: 42 dont 23 avec adresse
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**  
Commune de Haute-Ajoie
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
120 mois depuis la signature du contrat  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non
- 2.9 Options**  
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?** Oui
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?** Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
120 mois depuis la signature du contrat  
**Remarques:**  
2023: Lancement du projet  
2024: Estimation des terres  
2025: Dépôt public estimation  
2026: Expertise fédérale  
2028: Dépôt public nouvelle répartition  
2029: Entrée en possession du nouvel état  
2030: Constructions des chemins

### 3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire

de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer. Le soumissionnaire ou le consortium emploie un ingénieur-géomètre breveté inscrit au registre du commerce.

- 3.2 Cautions/garanties**  
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**  
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 3.4.2023  
**Prix:** Aucun  
**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis.
- 3.10 Langues**  
**Langues acceptées pour les offres:** Français  
**Langue de la procédure:** Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
à l'adresse suivante:  
sd ingénierie jura sa, à l'attention de Thierry Choffat, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: [t.choffat@sdplus.ch](mailto:t.choffat@sdplus.ch)  
**Dossier disponible à partir du:**  
5.4.2023 jusqu'au 5.4.2023  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les dossiers d'appel d'offre seront remis exclusivement lors de la visite des lieux. La visite des lieux est obligatoire et aura lieu le mercredi 5 avril 2023, à 9h00, à l'école de Rocourt, Chemin de l'Ecole 5, 2907 Rocourt
- 3.13 Conduite d'un dialogue**  
Non
- 4. Autres informations**
- 4.3 Visite des lieux**  
La visite des lieux est obligatoire et aura lieu le mercredi 5 avril 2023, à 9h00, à l'école de Rocourt, Chemin de l'Ecole 5, 2907 Rocourt
- 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure**  
Bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin.  
Le mandat de l'avant-projet est terminé. L'ensemble du dossier d'avant-projet sera transmis à tous les soumissionnaires avec les documents d'appel d'offres.

**4.8 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Appel d'offres****1. Pouvoir adjudicateur**

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat des Eaux du Val Terbi [SEVT]

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Syndicat des Eaux du Val Terbi [SEVT], à l'attention de Eric Schaller, Haut de Chaudron 14, 2826 Corban, Suisse. Téléphone: +41 79 192 58 80. E-mail: [eric.schaller.corban@bluewin.ch](mailto:eric.schaller.corban@bluewin.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
 17.3.2023

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 30.3.2023. **Heure:** 12h00

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.5 Date de l'ouverture des offres:**

31.3.2023

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches communales

**1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**

Non

**2. Objet du marché**

**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

**2.2 Titre du projet du marché**

SEVT: Projet d'alimentation en eau potable - Lot B « Exploitations agricoles et autres bâtiments » - Etape 3 - Projet de raccordement du secteur du Grand Mont par la Combe des Aas - Travaux de génie civil

**2.4 Marché divisé en lots?**

Non

**2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:**

45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil  
 45222000 - Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

111 - Travaux en régie  
 113 - Installations de chantier  
 151 - Constructions de réseaux enterrés  
 211 - Fouilles et terrassements  
 223 - Chaussées et revêtements  
 237 - Canalisations et évacuation des eaux  
 241 - Constructions en béton coulé sur place

**2.6 Objet et étendue du marché**

Eau potable: construction d'une nouvelle conduite sur une longueur d'environ 4200 m  
 Mise en place d'un réservoir préfabriqué

**2.7 Lieu de l'exécution**

Communes de Mervelier et Val-Terbi

**2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

9 mois depuis la signature du contrat

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
 Non

**2.9 Options**

Non

**2.10 Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

**2.11 Des variantes sont-elles admises?** Non

**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?** Non

**2.13 Délai d'exécution**

**Remarques:** Les travaux devraient débuter avant l'été 2023.

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance**

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Prix:** Aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émoluments de participation n'est requis

**3.10 Langues**

**Langues acceptées pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

**3.11 Validité de l'offre**

9 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:**

9.3.2023 jusqu'au 30.3.2023

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

### 3.13 Conduite d'un dialogue

Non

## 4. Autres informations

### 4.3 Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est envisagée.

### 4.4 Exigences fondamentales

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

## Appel d'offres

Mise en concurrence au sens de l'article 2, alinéa 7, de la loi sur le marché intérieur (LMI)

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Service de la formation postobligatoire

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de la formation postobligatoire, à l'attention de Clément Schaffter, chef de section, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, 032 420 71 69, *clement.schaffter@jura.ch*, *www.jura.ch/sfp*

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

23.3.2023

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

30.3.2023

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.1 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

#### 1.5 Genre de marché

Marché de services

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Titre du projet du marché

Gestions des restaurants des divisions artisanale et commerciale à Delémont et lycéenne à Porrentruy

#### 2.2 Marché divisé en lots?

Oui

##### Lot N° 1

**Brève description:** Gestion du restaurant de la division lycéenne, Porrentruy

**Durée du marché:**

**Début:** 1.8.2023. **Fin:** 31.12.2024

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

##### Lot N° 2

**Brève description:** Gestion du restaurant de la division artisanale, Delémont

**Durée du marché:**

**Début:** 1.8.2023. **Fin:** 31.12.2024

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

##### Lot N° 3

**Brève description:** Gestion du restaurant de la division commerciale, Delémont

**Durée du marché:**

**Début:** 1.8.2023. **Fin:** 31.12.2024

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

### 2.3 Objet et étendue du marché

Gestions des restaurants de trois divisions du Service de la formation postobligatoire: division lycéenne à Porrentruy, division artisanale à Delémont, division commerciale à Delémont. Les soumissionnaires peuvent remettre une offre portant sur un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

### 2.4 Lieu de la fourniture du service

Porrentruy et/ou Delémont

### 3. Conditions

#### 3.1 Conditions générales de participation

Conformément aux critères cités dans les documents

#### 3.2 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise

#### 3.3 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

#### 3.4 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

#### 3.5 Langues

**Langue acceptée pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

#### 3.6 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Service de la formation post-obligatoire, à l'attention de Clément Schaffter, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, téléphone 032 420 71 69, *clement.schaffter@jura.ch*, *www.jura.ch/sfp*

Dossier disponible à partir du: 9.3.2023

### 4. Autres informations

#### 4.1 Indication des voies de recours

Délai de recours de 30 jours à la Cour administrative, sur l'attribution du marché (art. 9 LMI).

## Avis de mise à ban

La parcelle N° 462 du ban de Courgenay est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 14 février 2023.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.